

2018 : LE POUVOIR D'ACHAT EN BERNE !

Suite à la journée de mobilisation du 10 octobre, la CFDT a voté contre les projets de décret reportant d'un an l'application de PPCR et instituant une simple compensation de la hausse de la CSG au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) du 8 novembre présidé par le ministre Gérard Darmanin.

Ce qui change ou non à partir de 2018 :

Report du calendrier PPCR : il sera appliqué mais avec un décalage d'un an

Les dispositions de PPCR concernant la revalorisation des grilles des agents devant s'appliquer au 1er janvier 2018 sont toutes décalées au 1er janvier 2019. Les revalorisations prévues en 2019 et 2020 sont décalées respectivement en 2020 et 2021.

Le passage de B en A des agents de la filière sociale (notamment les éducateurs de jeunes enfants) prévu initialement au 1er février 2018 est reporté au 1er février 2019.

Gel du point d'indice en 2018

Sans aucune négociation, le gouvernement a annoncé qu'il n'y aura pas d'augmentation de la valeur du point d'indice en 2018 : ce que la CFDT a dénoncé.

Rétablissement du jour de carence

Sans aucune concertation, le ministre Gérard Darmanin a annoncé le rétablissement du jour de carence à compter de janvier 2018.

Gipa 2017

Le ministre a reconduit la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) pour 2017 après de nombreuses interventions de la CFDT. Vous pouvez vérifier si vous y avez droit en utilisant le simulateur via ce lien : <https://www.cfdtinterco53.com/>

Ouverture d'une négociation sur les indemnités

La CFDT souhaite une révision complète des primes car elles sont basses et beaucoup n'ont pas été révisées depuis environ 10 ans : primes de nuit, indemnités du travail du dimanche et des jours fériés, astreintes et remboursement des frais de déplacement .

Compensation de la hausse de la CSG

La CSG est compensée mais sans gain de pouvoir d'achat.

La CFDT n'accepte pas de voir se profiler une année particulièrement négative pour l'ensemble des agents publics.